



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet UHPLC Instruments	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01804-160617/A	Date 2015-12-04
Client Reference No. - N° de référence du client 01804-160617	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-305-9695	
File No. - N° de dossier HAL-5-75192 (305)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-19	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Collier, Susan	Buyer Id - Id de l'acheteur hal305
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5350 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD RESEARCH STN 32 MAIN STREET KENTVILLE NOVA SCOTIA B4N1J5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
- 1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX OU BESOIN
- 1.3 COMPTE RENDU
- 1.4 ACCORDS COMMERCIAUX

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS
- 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION
- 2.4 LOIS APPLICABLES

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION
- 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION
- 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
- 6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX OU BESOIN
- 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 6.4 DURÉE DU CONTRAT
- 6.5 RESPONSABLES
- 6.6 PAIEMENT
- 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION
- 6.8 ATTESTATIONS
- 6.9 LOIS APPLICABLES
- 6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS
- 6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CUA

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A»

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE «A1 »

GRILLE D'ÉVALUATION – ÉNONCÉ DES BESOINS TECHNIQUES (EBT)

ANNEXE « B »

BASIS OF PAYMENT

ANNEXE « C »

CODE DE CONDUITE

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sûreté.

1.2 Énoncé des travaux

Le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a besoin, au nom des installations d'Agriculture et Agroalimentaire Canada situées à Kentville, en Nouvelle-Écosse, d'un système de chromatographie en phase liquide ultra haute performance (CLUHP), incluant un autoéchantillonneur et les composantes de détecteur requises.

Le principal objectif de cette technique au Centre de recherches de l'Atlantique sur les aliments et l'horticulture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sera l'analyse de flaveurs chimiques (hydrates de carbone et acides organiques) de fruits et l'analyse des acides aminés d'exsudat de phloème de plante. Un échantillonneur automatisé avec dispositif de réfrigération, un détecteur à réseau de photodiodes (RPD), un détecteur à indice de réfraction (IR) et un détecteur de fluorescence (FLR) sont également requis avec le CLUHP, ainsi qu'un ordinateur et les logiciels connexes.

Veillez consulter les spécifications de l'annexe A pour une liste complète des exigences.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le paragraphe 3 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

3. Liste de noms

- a. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste complète des noms de tous les administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du ou des propriétaire(s), au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).
- b. Ces soumissionnaires doivent immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'approvisionnement. »

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) copies papier)

Section II : Soumission financière (une copie papier)

Section III : Attestations (une copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Field Code Changed

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences et critères d'évaluation techniques obligatoires de la demande de soumissions. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Les critères d'évaluation obligatoires des soumissions techniques sont définis à l'annexe A 1, Énoncé des besoins techniques.

- (A) Les critères de l'EBT seront utilisés pour déterminer si une soumission satisfait aux besoins techniques obligatoires.
- (B) La soumission sera évaluée en fonction des besoins définis dans le tableau 1 « Besoins obligatoires de l'EBT » et se verra attribuer la mention SUCCÈS ou ÉCHEC.
- (C) L'entrepreneur doit renvoyer, pour chaque exigence obligatoire du tableau 1, à l'emplacement dans sa proposition où il est précisé qu'il satisfait à l'exigence obligatoire.
- (D) Une soumission conforme doit obtenir la mention SUCCÈS pour chaque besoin obligatoire de l'EBT.

4.1.2 Évaluation financière

Clause A2000T du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (26-06-2006), Évaluation financière

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause A0031T du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (16 août 2010) Critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de

Formatted: Indent: Left: 0 cm

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

Le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a besoin, au nom des installations d'Agriculture et Agroalimentaire Canada situées à Kentville, en Nouvelle-Écosse, d'un système de chromatographie en phase liquide ultra haute performance (CLUHP), incluant un échantillonneur automatisé et les détecteurs requis.

Le principal objectif de cette technique au Centre de recherches de l'Atlantique sur les aliments et l'horticulture sera l'analyse de flaveurs chimiques (hydrates de carbone et acides organiques) de fruits et l'analyse des acides aminés d'exsudat de phloème de plante.

Un autoéchantillonneur avec dispositif de réfrigération, un détecteur à réseau de photodiodes (RPD), un détecteur à indice de réfraction (IR) et un détecteur de fluorescence (FLR) sont également requis avec le CLUHP, ainsi qu'un ordinateur et un logiciel approprié.

Veillez consulter les spécifications de l'annexe A pour une liste complète des exigences.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

L'article 09 intitulé *Garantie des conditions générales 2010A* est modifié en supprimant en entier le paragraphe 2 et en le remplaçant par ce qui suit :

L'entrepreneur doit assumer les coûts de transport associés à l'expédition du produit ou de tout composant du produit à son usine, en vertu de la sous-section. L'entrepreneur doit aussi assumer tous les coûts de transport associés à l'expédition d'un produit de remplacement ou du produit ou de ses composants réparés ou remis en état, depuis son usine jusqu'au lieu de livraison spécifié dans le contrat

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ou tout autre lieu indiqué par l'État. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où le produit se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. L'État ne remboursera aucun de ces coûts. Toutes les autres dispositions de la section Garantie demeurent en vigueur.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison obligatoire

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016.

6.4.2 Condition supplémentaire

L'article 09 intitulé *Garantie des conditions générales 2010A* est modifié en supprimant en entier le paragraphe 2 et en le remplaçant par ce qui suit :

L'entrepreneur doit assumer les coûts de transport associés à l'expédition du produit ou de tout composant du produit à son usine, en vertu de la sous-section. L'entrepreneur doit aussi assumer tous les coûts de transport associés à l'expédition d'un produit de remplacement ou du produit ou de ses composants réparés ou remis en état, depuis son usine jusqu'au lieu de livraison spécifié dans le contrat ou tout autre lieu indiqué par l'État. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où le produit se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. L'État ne remboursera aucun de ces coûts. Toutes les autres dispositions de la section Garantie demeurent en vigueur.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Susan Collier
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1713 Bedford Row
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C9

Téléphone : 902-496-5350
Télécopieur : 902-496-5016
Courriel : susan.collier@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (à préciser au moment de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom de l'entreprise : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition qu'il remplisse de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, comme indiqué à l'*Annexe B, Base de paiement*. Les droits de douanes sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Paiement unique - H1000C (2008-05-12)

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à la section « Présentation des factures » des Conditions générales. Les factures ne peuvent pas être soumises avant la fin des travaux énumérés dans la facture.

Chaque facture doit être appuyée par :

- un exemplaire des documents d'autorisation et tout autre document précisé dans le contrat;
- une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance, s'il y a lieu.

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (03-09-2015) Biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Marchandises excédentaires – B7500C (16-06-2006)

Équipement électrique - B1501C (16-06-2006)

Garantie - L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des coûts associés à l'installation de la salle - K0031C (25-02-2015)

Assurances - Information sur l'item - G1005C (12-05-2008)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Système de chromatographie en phase liquide ultra haute performance (CLUHP), comprenant un échantillonneur automatisé et les dispositifs de détection requis

Renseignements de base

Un système de chromatographie en phase liquide ultra haute performance (CLUHP) est utilisé pour séparer et analyser des composés chimiques en phase liquide. Le principal objectif de cette technique au Centre de recherche et développement de Kentville d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sera l'analyse de flaveurs chimiques (hydrates de carbone et acides organiques) de fruits et l'analyse des acides aminés d'exsudat de phloème de plante.

Un échantillonneur automatisé avec dispositif de réfrigération, un détecteur à réseau de photodiodes (RPD, un détecteur à indice de réfraction (IR) et un détecteur de fluorescence (FLR) sont également requis avec le CLUHP, ainsi qu'un ordinateur et un logiciel appropriés.

Spécifications

Exigences obligatoires cotées :

I. Système de pompage u CLUHP

1. Doit être une pompe binaire, avec vanne de sélection du solvant, au moins deux circuits de solvant par pompe. Doit permettre de produire un gradient binaire, un solvant provenant de chaque pompe.
2. Doit permettre l'obtention d'un débit jusqu'à au moins 1200 bars.
3. Doit permettre l'obtention de débits allant de 0,1 mL/minute ou moins à au moins 2 mL/minute.
4. Doit permettre l'obtention d'un mélange de deux solvants à haute pression.
5. Doit être conçu pour une alimentation à faible dispersion de l'échantillon, avec un volume de retard de gradient maximal de 150 uL ou moins.
6. Doit avoir la capacité de calcul automatisé de la compression du solvant.
7. Doit avoir la capacité de contrôle/gestion automatisé des fuites commandé par le logiciel.
8. Doit comporter un dispositif de dégazage du solvant en ligne, commandé par le logiciel, pour au minimum deux circuits d'éluant.
9. Doit comporter un dispositif automatisé/programmable de nettoyage du joint de la pompe.
10. Doit résister à des concentrations de sel (tampon) élevées (1M).
11. Doit résister à des solvants agressifs, des acides et des composés chimiques tels que de l'acide sulfurique (2 %), de l'acide nitrique (6 %), de l'acétonitrile, du chlorure de méthylène, de l'hexane et de l'acétone.
12. Doit permettre l'obtention de gradient de flux linéaire ou courbe, et être programmable pour obtention d'un débit linéaire, courbe ou par paliers.
13. Doit comprendre un ensemble de service complet, comprenant des articles comme des joints de rechange pour la pompe, des clapets anti-retour, des fusibles de rechange, des outils spéciaux et d'autres pièces et produits consommables requis pour des réparations de base et la maintenance de routine pendant deux ans. Référence des ensembles pour maintenance préventive (Agilent p/n 5067-4699, G4220-68742, G4220-68741).

II. Échantillonneur automatisé

1. Doit comporter un compartiment à échantillons à température contrôlée au moyen d'un capteur, pouvant être refroidi jusqu'à 4 °C ou moins, à +/- 0,5 °C.

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2. Doit permettre l'injection de volumes d'échantillon allant d'au moins 0,5 à 100 uL.
3. Doit permettre de faire des dilutions, des mélanges et des réactions de dérivation à partir d'au moins 10 sources de réactifs programmables (flacons).
4. Doit permettre de faire des mélanges, des dilutions et des dérivations à partir de plusieurs flacons, dans une gamme d'au moins 0,5 uL à 1 mL.
5. Doit comporter un dispositif d'aiguille à écoulement.
6. Doit comporter un dispositif intégré et programmable de rinçage de l'aiguille d'injection, permettant de rincer les surfaces intérieures et extérieures de l'aiguille.
7. Doit avoir une précision du volume injecté d'au moins +/- 0,2 uL.
8. Doit comporter des plateaux à échantillons pour au moins 96 flacons de 1,8/2 mL, et un plateau à échantillons de chacun des autres types (plaque à puits, à échantillons de 1 et 1,5 mL).
9. Doit permettre l'installation de plusieurs seringues et de boucles à échantillon de plusieurs volumes.
10. Doit comporter un compartiment à colonne intégré à température contrôlée, comportant au moins deux zones (chacune pouvant loger une colonne de 300 mm, avec colonne de garde, raccords et dispositif de chauffage du solvant avant la colonne), permettant de maintenir une température dans la gamme 10-50 °C dans chaque zone, et un compartiment à colonne externe permettant de maintenir des températures allant jusqu'à 90 °C (pouvant loger une colonne de 1300 mm, plus les raccords) – ou bien un compartiment thermostaté pour plusieurs colonnes équivalent.
11. Doit comprendre un ensemble pour service, incluant trois aiguilles de rechange, une boucle d'échantillonnage de 100 uL, des clés spéciales ou des tournevis spéciaux s'il y a lieu, et d'autres pièces et fournitures consommables requises pour des réparations de base et la maintenance de routine pendant deux ans.

III. Détecteur à réseau de photodiodes (RPD)

1. Doit permettre des détections entre 190 et au moins 600 nm.
2. Doit comporter une lampe à deutérium.
3. Doit comporter 1024 photodiodes.
4. Doit permettre l'obtention d'un spectre complet en balayage 3D en temps réel, ainsi qu'une collecte de données simultanée à une seule longueur sur au moins 4 canaux.
5. Doit avoir une vitesse de collecte des données d'au moins 80 Hz.
6. Doit avoir une précision en longueur d'onde de +/- 1 nm.
7. Doit comporter une cellule à écoulement pour des analyses à haute sensibilité, d'un volume allant de 0,5 à 5 uL et d'un chemin optique de 10 mm ou plus.
8. Doit permettre l'obtention d'un rapport signal/bruit (bruit de fond ASTM) de +/- 5 uAU ou moins.
9. Doit comporter un dispositif de diagnostic de l'équipement, de détection des erreurs et de détection des fuites.
10. Doit comporter un ensemble pour service complet, incluant des articles tels que joints, fusibles de rechange, outils spéciaux et d'autres pièces et produits consommables requis pour des réparations de base et la maintenance de routine pendant deux ans.

IV. Détecteur à indice de réfraction

1. Doit permettre un contrôle précis de la température du détecteur de 5 à 40 °C.
2. Doit permettre d'atteindre un équilibre thermique dans le circuit ou la cellule avant l'écoulement.
3. Doit comporter une cellule à écoulement d'au moins 10 uL.
4. Doit permettre des vitesses d'acquisition des données d'au moins 35 Hz.
5. Doit permettre une purge de la cellule de référence automatisée et programmable et un recyclage du solvant.
6. Doit permettre d'atteindre des bruits de fond de 3×10^{-9} UIR ou moins.
7. Doit permettre l'obtention de niveaux de dérive d'au plus $2,0 \times 10^{-7}$ UIR/h.
8. Doit avoir une gamme d'indices de réfraction, étalonnés, de 1 à 1,75.

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

9. Doit comporter un ensemble pour service complet, incluant des articles tels que joints, piles spéciales, fusibles de rechange, outils spéciaux et d'autres pièces et produits consommables requis pour des réparations de base et la maintenance de routine pendant deux ans.

V. Détecteur de fluorescence

1. Doit permettre l'acquisition simultanée de données sur au moins deux canaux.
2. Doit avoir une vitesse d'acquisition des données d'au moins 80 Hz.
3. Doit permettre d'obtenir un rapport signal/bruit d'au moins 1000 (spectre Raman de l'eau) en mode de longueur d'onde unique.
4. Doit permettre l'utilisation de longueurs d'onde d'excitation dans la gamme d'au moins 200-890 nm, avec une largeur de bande de 20 nm, et de longueurs d'onde d'émission dans la gamme d'au moins 210-900nm, avec une largeur de bande de 20 nm.
5. Doit avoir une précision en longueur d'onde de +/- 3 nm.
6. Doit avoir une répétabilité en longueur d'onde d'au plus +/- 0,25 nm.
7. Doit comporter une cellule à écoulement d'un volume de 2-8 uL.
8. Doit comporter un dispositif de diagnostic de l'équipement, de détection des erreurs et de détection des fuites.
9. Doit comprendre une ensemble pour service complet, incluant des articles tels que joints, piles spéciales, fusibles de rechange, outils spéciaux et d'autres pièces et produits consommables pour des réparations de base et la maintenance de routine pendant deux ans.

IV. Système d'acquisition des données

1. Doit comporter un système d'acquisition des données et un logiciel permettant la commande complète de tous les composants primaires du système, en plus de fonctions d'acquisition et de traitement des données et de production de rapports.
2. Doit permettre d'accomplir plusieurs tâches : capacité d'acquisition et de traitement des données en temps réel.
3. Doit permettre le traitement des données et leur retraitement pour ajustement de courbe linéaire, polynomial, logarithmique ou pondéré.
4. Doit permettre la sauvegarde d'au moins 50 méthodes et l'utilisation de plusieurs séquences de méthode.
5. Doit permettre l'exportation des données vers des fichiers de données de type de standard, dont .txt, .csv ou .xlsx.
6. Doit permettre la production de rapports sur mesure et la création de bibliothèques personnalisées, y compris du RPD.
7. Tout logiciel doit fonctionner avec le système d'exploitation Windows 7.
8. Doit comprendre : au moins un disque dur de 1 To, un lecteur de secours d'un To, un lecteur de DVD (permettant la lecture/écriture de DVD et de CD à des fins d'archivage), un clavier, une souris et des hauts-parleurs.
9. Doit comprendre un adaptateur de réseau.
10. Doit comprendre la Suite Microsoft Office (Word, Excel, etc.).

V. Exigences obligatoires supplémentaires

1. Tous les composants du système doivent provenir du même vendeur et être neufs. Les modèles de démonstration, usagés, remis à neuf ou prototypes ne seront pas acceptés. Le soutien technique du système doit être assuré pendant au moins sept ans.
2. Tous les composants du système décrits doivent provenir d'un même vendeur afin d'assurer un fonctionnement adéquat.
3. Doit comprendre tous les câbles et tout le matériel nécessaire pour connecter les composants du système.
4. Doit comprendre un dispositif de conversion du signal, numérique à analogique.
5. Les circuits de fluide dans tous les composants doivent résister à des pH extrêmes (pH 2-12).

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6. Les circuits de fluide dans tous les composants doivent résister à des concentrations de sel élevées (1M) (tampon).
7. Les circuits de fluides dans tous les composants doivent résister à des solvants, des acides et des composés chimiques agressifs, tels que de l'acide sulfurique (2 %), de l'acide nitrique (6 %), de l'acétonitrile, du chlorure de méthylène, de l'hexane et de l'acétone.
8. Doit comprendre l'installation du système complet sur le site. AAC communiquera avec la personne-ressource du vendeur afin de déterminer une date et heure acceptables pour les deux parties pour l'installation et la mise en œuvre du système.
9. Doit comprendre un ensemble pour l'installation, une colonne pour tests et des échantillons pour une installation et une mise en œuvre adéquates, suivant les besoins.
10. Doit comprendre tous les manuels pour l'échantillonneur automatisé, le système de pompage et tous les détecteurs, sous forme électronique ou imprimée.
11. Doit fonctionner avec une alimentation de 110-120 V, 50-60 Hz.

VI. Garantie, service et formation

1. Doit comprendre une formation de familiarisation avec les composants du système d'une journée, après l'installation et la mise en œuvre.
2. Doit comprendre, au minimum, une garantie de service complet d'une (1) année, couvrant les pièces, la main-d'œuvre et les frais de déplacement.
3. La garantie sur place et la maintenance par un représentant autorisé doivent être disponibles dans les trois jours civils suivant une demande de service.

VII. Produits livrables

L'entrepreneur doit livrer à l'État :

1. Doit faire la preuve de la répétabilité des temps de rétention dans la marge d'erreur attendue, écart-type relatif de 5 % pour dix injections, en utilisant un mélange standard de 17 acides aminés primaires (Agilent p/n 5061-3332, 100 pmol/mL ou l'équivalent).
2. Doit faire la preuve d'une gamme linéaire pour trois concentrations, avec un écart-type relatif de la surface de pic de 1 % et un coefficient de détermination (r^2) de 0,999 % (Agilent p/n 5061-3334, 10 pmol/mL; 5061-3332, 100 pmol/mL; 5061-3332, 1 nmol/mL ou l'équivalent), avec trois injections pour chaque concentration de ces étalons d'acides aminés. Doit faire la preuve de la résolution de tous ces étalons.
3. Doit faire la preuve de la sensibilité, au moyen de trois injections, avec un écart-type relatif de la surface de pic de 1 %, en utilisant un mélange étalon de 17 acides aminés primaires (Agilent p/n 5061-3334, 10 pmol/mL ou l'équivalent) dilué pour obtenir des concentrations finales de 5 pmol/mL pour l'analyse. Les réactifs et la méthode seront fournies par le programme de recherche du Dr Forney ou par le vendeur.
4. Doit faire la preuve d'une faible contamination d'une analyse à l'autre au moyen d'un étalon de chlorhexidine, 3 μ L à 1 mg/mL, 3 μ g sur la colonne, avec moins de 0,005 % du pic détecté mesuré lors d'une analyse subséquente immédiate.
5. Doit faire la preuve d'une sensibilité élevée et de la linéarité, avec un écart-type relatif de la surface de pic de 1 %, et d'un coefficient de détermination (r^2) de 0,999 %, au moyen de quatre concentrations de six étalons d'acides organiques (acide tartrique, acide quinique et acide citrique (0, 50, 500 et 2000 μ g/mL, acide maléique et acide succinique (0, 25, 100 et 500 μ g/mL), acide shikimique (0, 10, 50 et 100 μ g/ μ L), en suivant des méthodes de laboratoire établies fournies par le programme de recherche du Dr Forney ou le vendeur.
6. Doit faire la preuve de la résolution de ces six acides organiques, trois injections par mélange, au moyen de trois mélanges représentant les niveaux élevés typiques de ces acides dans différentes baies.

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Acide organique	Mélange 1 (BB) Conc. (ug/mL)	Mélange 2 (GRP) Conc. (ug/mL)
Acide L(+)-tartrique	QUE	4500
Acide (-)-quinique	2500	1500
Acide L(-)-maléique	200	2000
Acide citrique	4000	2500
Acide succinique	50	500
Acide (-)-shikimique	20	20

7. Doit faire la preuve d'une sensibilité, d'une résolution et d'une linéarité élevées, avec un écart-type relatif de la surface de pic de 1 %, et d'un coefficient de détermination (r²) de 0,999 %, au moyen de quatre concentrations (0, 1, 10 et 20 mg/mL) de trois étalons de sucres (sucrose, fructose, glucose), en suivant des méthodes de laboratoires établies du programme de recherche du Dr Forney ou des méthodes choisies par le vendeur.

Articles optionnels pour ajout après l'attribution du contrat

1. Formation fournie après l'installation et la mise en œuvre du système, en plus de la formation de familiarisation de base sur l'installation. Cette formation comprendra, sans s'y limiter, familiarisation avec le logiciel/matériel informatique, maintenance et exploitation de routine du système de pompage, de l'échantillonneur automatisé, du détecteur à RPD, du détecteur à IR et du détecteur de fluorescence. Le vendeur fournira trois (3) jours de formation pendant les heures normales de travail (lundi à vendredi, de 9h00 à 17h00). La formation sera dispensée jusqu'à quatre (4) membres du personnel du laboratoire (recherche). Cette formation devra avoir lieu environ une à deux semaines après l'installation et la formation de familiarisation.
2. Échantillonneur automatisé avec capacité de deux aiguilles.
3. Échantillonneur automatisé avec dispositif de lavage de la seringue d'injection intégré et programmable, permettant de laver les surfaces intérieures et extérieures de la seringue avec au moins deux solvants par cycle de nettoyage.
4. Vanne externe de sélection du solvant.
5. Pompe de CLUHP supplémentaire.
6. Échantillonneur automatisé supplémentaire.
7. Lampe au deutérium supplémentaire pour le détecteur à RPD.
8. Lampe de fluorescence supplémentaire pour le détecteur de fluorescence.
9. Extension de garantie d'un an.
10. Extension de garantie de deux ans.

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

A1.1
GRILLE D'ÉVALUATION
Énoncé technique des exigences (ETD)

Les critères d'évaluation obligatoires des soumissions techniques sont inclus dans l'Annexe A1, Énoncé technique des exigences (ETE).

(A) Les critères dans l'ETE seront utilisés pour évaluer si une soumission satisfait aux exigences techniques obligatoires.

(B) La soumission sera évaluée en fonction des exigences indiquées dans le tableau 1 « Exigences obligatoires de l'ETE », et recevra une mention « RÉUSSITE » ou « ÉCHEC ».

(C) Pour chacune des exigences obligatoires mentionnées dans le tableau 1, l'entrepreneur doit fournir une référence indiquant comment sa proposition satisfait à l'exigence obligatoire.

(D) Pour être conforme, une soumission doit obtenir la mention « RÉUSSITE » pour toutes les « Exigences obligatoires de l'ETE ».

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Exigences obligatoires cotées « RÉUSSITE » ou « ÉCHEC » :

I. Système de pompage du CLUHP

	Réussite	Échec	Référence du document technique et numéro de page
Doit être une pompe binaire, avec vanne de sélection du solvant, au moins deux circuits de solvants par pompe. Doit permettre de produire un gradient binaire, un solvant provenant de chaque pompe.			
Doit permettre l'obtention d'un débit jusqu'à au moins 1200 bars.			
Doit permettre l'obtention de débits allant de 0,1 ml/minute ou moins à au moins 2 mL/minute.			
Doit permettre l'obtention d'un mélange de deux solvants à haute pression.			
Doit être conçu pour une alimentation en solvant à faible dispersion, avec un volume de retard de gradient de 150 uL ou moins.			
Doit avoir la capacité de calcul automatisé de la compression du solvant.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	Réussite	Échec	Référence du document technique et numéro de page
Doit comporter un dispositif de dégazage du solvant en ligne, commandé par le logiciel, pour au minimum deux circuits d'éluant.			
Doit comporter un dispositif automatisé/programmable de nettoyage du joint de la pompe.			
Doit résister à des concentrations de sel (tampon) élevées (1M).			
Doit résister à des solvants agressifs, des acides et des composés chimiques tels que de l'acide sulfurique (2 %), de l'acide nitrique (6 %), de l'acétonitrile, du chlorure de méthylène, de l'hexane et de l'acétone.			
Doit permettre l'obtention de gradient de flux linéaire ou courbe, et être programmable pour obtention d'un débit linéaire, courbe ou par paliers.			
Doit comprendre un ensemble de service complet, comprenant des articles comme des joints de rechange pour la pompe, des clapets anti-retour, des fusibles de rechange, des outils spéciaux et d'autres pièces et produits consommables requis pour des réparations de base et la maintenance de routine pendant deux ans. Référence des ensembles pour maintenance préventive (Agilent p/n 5067-4699, G4220-68742, G4220-68741).			

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

II. Échantillonneur automatisé

	Réussite	Échec	Référence du document technique et numéro de page
Doit comporter un compartiment à échantillons à température contrôlée au moyen d'un capteur, pouvant être refroidi jusqu'à 4 °C ou moins, à +/- 0,5 °C.			
Doit permettre l'injection de volumes d'échantillon allant d'au moins 0,5 à 100 uL.			
Doit permettre de faire des dilutions, des mélanges et des réactions de dérivation à partir d'au moins 10 sources de réactifs programmables (flacons).			
Doit permettre de faire des mélanges, des dilutions et des dérivations entre plusieurs flacons, dans une gamme d'au moins 0,5 uL à 1 mL.			
Doit comporter un dispositif d'aiguille à écoulement.			
Doit comporter un dispositif intégré et programmable de rinçage de l'aiguille d'injection, permettant de rincer les surfaces intérieures et extérieures de l'aiguille.			
Doit avoir une précision du volume injecté d'au moins +/- 0,2 uL.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	Réussite	Échec	Référence du document technique et numéro de page
Doit comporter deux plateaux à échantillons pour pouvoir y loger au moins 96 flacons de 1,8/2 mL, et un plateau à échantillons d'un autre type (plaque à puits, échantillons de 1 et 1,5 mL).			
Doit permettre l'installation de plusieurs seringues et de boucles à échantillon de plusieurs volumes.			
Doit comporter un compartiment à colonne intégré à température contrôlée, comportant au moins deux zones (chacune pouvant loger une colonne de 300 mm, avec colonne de garde, raccords et dispositif de chauffage du solvant avant la colonne), permettant de maintenir une température dans la gamme 10-50 °C dans chaque zone, et un compartiment à colonne externe permettant de maintenir des températures allant jusqu'à 90 °C (pouvant loger une colonne de 1300 mm, plus les raccords) – ou bien un compartiment thermostaté pour plusieurs colonnes équivalent.			
Doit comprendre un ensemble pour service, incluant trois aiguilles de rechange, une boucle d'échantillonnage de 100 uL, des clés spéciales ou des tournevis spéciaux s'il y a lieu, et d'autres pièces et fournitures consommables requises pour des réparations de base et la maintenance de routine pendant deux ans.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

III. Détecteur à réseau de photodiodes (RPD)

	Réussite	Échec	Référence du document technique et numéro de page
Doit permettre des détections entre 190 et au moins 600 nm.			
Doit comporter une lampe à deutérium.			
Doit comporter 1024 photodiodes.			
Doit permettre l'obtention d'un spectre complet en balayage 3D en temps réel, ainsi qu'une collecte de données simultanée à une seule longueur sur au moins 4 canaux.			
Doit avoir une vitesse de collecte des données d'au moins 80 Hz.			
Doit avoir une précision en longueur d'onde de +/- 1 nm.			
Doit comporter une cellule à écoulement pour des analyses à haute sensibilité, d'un volume allant de 0,5 à 5 uL et d'un chemin optique de 10 mm ou plus.			
Doit permettre l'obtention d'un rapport signal/bruit (bruit de fond ASTM) de +/- 5 uAU ou moins.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	Réussite	Échec	Référence du document technique et numéro de page
Doit comporter un dispositif de diagnostic de l'équipement et de détection des erreurs.			
Doit comporter un ensemble pour service complet, incluant des articles tels que joints, fusibles de rechange, outils spéciaux et d'autres pièces et produits consommables requis pour des réparations de base et la maintenance de routine pendant deux ans.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

IV. Détecteur à indice de réfraction

	Réussite	Échec	Référence du document technique et numéro de page
Doit permettre un contrôle précis de la température du détecteur de 5 à 40 °C.			
Doit permettre d'atteindre un équilibre thermique dans le circuit ou la cellule avant l'écoulement.			
Doit comporter une cellule à écoulement d'au moins 10 ul.			
Doit permettre des vitesses d'acquisition des données d'au moins 35 Hz.			
Doit permettre une purge de la cellule de référence automatisée et programmable et un recyclage du solvant.			
Doit permettre d'atteindre des bruits de fond de 3×10^{-9} UIR ou moins.			
Doit permettre l'obtention de niveaux de dérive d'au plus $2,0 \times 10^{-7}$ UIR/h.			
Doit avoir une gamme d'indices de réfraction, étalonnés, de 1 à 1,75.			
Doit comporter un ensemble pour service complet, incluant des articles tels que joints, piles spéciales, fusibles de rechange, outils spéciaux et d'autres pièces et produits consommables requis pour des réparations de base et la maintenance de routine pendant deux ans.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

V. Détecteur de fluorescence

	Réussite	Échec	Référence du document technique et numéro de page
Doit permettre l'acquisition simultanée de données sur au moins deux canaux.			
Doit avoir une vitesse d'acquisition des données d'au moins 80 Hz.			
Doit permettre d'obtenir un rapport signal/bruit d'au moins 1000 (spectre Raman de l'eau) en mode de longueur d'onde unique.			
Doit permettre l'utilisation de longueurs d'onde d'excitation dans la gamme d'au moins 200-890 nm, avec une largeur de bande de 20 nm, et de longueurs d'onde d'émission dans la gamme d'au moins 210-900nm, avec une largeur de bande de 20 nm.			
Doit avoir une précision en longueur d'onde de +/- 3 nm.			
Doit avoir une répétabilité en longueur d'onde d'au plus +/- 0,25 nm.			
Doit comporter une cellule à écoulement d'un volume de 2-8 uL.			
Doit comporter un dispositif de diagnostic de l'équipement et de détection des erreurs.			
Doit comprendre une ensemble pour service complet, incluant des articles tels que joints, piles spéciales, fusibles de rechange, outils spéciaux et d'autres pièces et produits consommables pour des réparations de base et la maintenance de routine pendant deux ans.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

IV. Système d'acquisition des données

	Réussite	Échec	Référence du document technique et numéro de page
Doit comporter un système d'acquisition des données et un logiciel permettant la commande complète de tous les composants primaires du système, en plus de fonctions d'acquisition et de traitement des données et de production de rapports.			
Doit permettre d'accomplir plusieurs tâches : capacité d'acquisition et de traitement des données en temps réel.			
Doit permettre le traitement des données et leur retraitement pour ajustement de courbe linéaire, polynomial, logarithmique ou pondéré.			
Doit permettre la sauvegarde d'au moins 50 méthodes et l'utilisation de plusieurs séquences de méthode.			
Doit permettre l'exportation des données vers des fichiers de données de type de standard, dont .txt, .csv ou .xlsx.			
Doit permettre la production de rapports sur mesure et la création de bibliothèques personnalisées, y compris le PDA.			
Tout logiciel doit fonctionner avec le système d'exploitation Windows.			
Doit comprendre : au moins un disque dur de 1 To, un lecteur de secours d'un To, un lecteur de DVD (permettant la lecture/écriture de DVD et de CD à des fins d'archivage), un clavier, une souris et des hauts-parleurs.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	Réussite	Échec	Référence du document technique et numéro de page
Doit comprendre un adaptateur de réseau.			
Doit comprendre la Suite Microsoft Office (Word, Excel, etc.)			

V. Exigences obligatoires supplémentaires

	Réussite	Échec	Référence du document technique et numéro de page
Doit comprendre un dispositif de conversion du signal, numérique à analogue.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, incluant les taxes d'accise et les droits de douane canadiens.

Article	Unité de mesure	QTÉ	Prix	Prix calculé
1 Système de chromatographie en phase liquide ultra haute performance (CLUHP), conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
2 Un échantillonneur automatisé avec dispositif de réfrigération, conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
3 Un détecteur à réseau de photodiodes (RPD), conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
4 Un détecteur à indice de réfraction (IR), conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
5 Un détecteur de fluorescence (FLR), conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
6 Un système de données, conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
7 Un dispositif de conversion du signal, numérique à analogue, (autres exigences obligatoires), conformément à l'annexe A.	ch.	1	\$	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Prix total pour évaluation				\$

**Annexe B
(suite)**

OPTIONS NON FINANCÉES

Dans sa proposition, l'entrepreneur soumettra la tarification pour les dix options non financées suivantes dont RDDC pourrait se prévaloir ultérieurement.

Veillez noter que les éléments facultatifs ci-dessus ne seront pas inclus dans l'évaluation du prix.

Article	Unité de mesure	QTÉ	Prix	Prix calculé
Formation, tel qu'indiqué dans l'annexe A	lot	1	\$	\$
2 L'échantillonneur automatisé peut avoir une capacité de deux aiguilles, conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
3 L'échantillonneur automatisé peut comporter un dispositif de lavage de la seringue intégré et programmable, permettant de laver les surfaces intérieures et extérieures de la seringue avec au moins deux solvants par cycle de nettoyage, conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
4 Vanne externe de sélection du solvant, conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
5 Lampe au	ch.	1	\$	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

deutérium supplémentaire pour le détecteur de fluorescence, conformément à l'annexe A				
6 Échantillonneur automatisé supplémentaire, conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
7 Lampe au deutérium supplémentaire pour le détecteur à RPD, conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
8 Lampe de fluorescence supplémentaire pour le détecteur de fluorescence, conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
9 Prolongation de la garantie d'une année, conformément à l'annexe A	ch.	1	\$	\$
10 Prolongation de la garantie de deux ans, conformément à l'annexe A	lot	1	\$	\$
Prix total pour les articles facultatifs :				\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
01804-160617/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01804-160617

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75192

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL305
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE C
CODE DE CONDUITE**

Code de conduite et attestation – Documents connexes

Liste des administrateurs de l'offrant ci-dessous : Veuillez fournir une liste de noms de toutes les personnes qui sont actuellement des administrateurs de votre entreprise conformément à la PARTIE 5-ATTESTATIONS.

Administrateurs : (Veuillez écrire clairement en lettres moulées)

Nom	Nom	Nom	Nom

Au besoin, joindre une autre feuille pour des noms additionnels.